



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/033
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société ATELIERS DE NORMANDIE, dont le siège social est situé à Port 2000, Terminal Porte Océane 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 389 682 717, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-025 le 26 août 2024, portant sur la dépendance du domaine public située au Hangar n° 84, Chaussée des Gares Maritimes, sur la commune du Havre, en vue d'une activité de stockage de matériels sensibles et d'équipements liés au fonctionnement de portique.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment fonctionnelles, puisque la dépendance mise à disposition se situe dans le périmètre des magasins généraux du GPFMAS.

Description de la dépendance : une surface de hangar d'une superficie de 10 m² située au Hangar n° 84, Chaussée des Gares Maritimes, sur la commune du Havre
Durée de la convention : 3 ans à compter du 24 avril 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-025 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.